



6 mai 2011 Séminaire CODIRPA

Projet : Eléments d'intervention pour la Table ronde 6 : Les enjeux pour l'avenir des travaux de préparation au post-accidentel

Jean-Claude DELALONDE, ANCCLI

La démarche du CODIRPA engagée depuis juin 2005 avait pour objectif l'élaboration d'une doctrine française pour répondre aux situations post-accidentelles nucléaires. Cette démarche constitue un premier pas important mais ne saurait être considéré comme suffisante au regard des enjeux représentés en France par la possibilité d'une situation post-accidentelle nucléaire et ceci pour plusieurs raisons.

D'abord, L'ANCCLI a souligné depuis le début de cette démarche, la nécessité d'une prise en compte de scénarios accidentels graves, et ceci nous semble incontournable pour l'avenir.

Ensuite, l'ANCCLI observe l'inadéquation complète des enveloppes d'indemnisation nationales et internationales qui sont actuellement en place dans l'éventualité d'un accident nucléaire et la nécessité d'une refonte complète de ce dispositif. Cette question n'a pas été abordée de façon satisfaisante par CODIRPA et constitue un enjeu essentiel pour l'avenir et pour la crédibilité de la doctrine post-accidentelle française. Des enveloppes d'indemnisation réalistes doivent être mises en place. Peut-on demander aux élus, aux acteurs économiques et à la société civile de s'impliquer dans un travail de préparation si les conditions de la confiance ne sont pas réunies ? Ceci est valable au plan français mais également au plan international. Une initiative de la France sur cette question au plan international est hautement souhaitable.

Enfin, tout en reconnaissant l'importance du traitement de la phase de transition post-crise sur laquelle s'est penché le CODIRPA, l'ANCCLI souligne la nécessité d'aborder franchement la dimension du moyen et long terme de la gestion post-accidentelle et en particulier de la réhabilitation des conditions de vie dans des territoires contaminés qui ne lui semble avoir été que très partiellement traitée jusqu'à présent. Ceci doit être relié au constat d'impréparation des territoires français face à l'éventualité d'une contamination radioactive qui doit être fait aujourd'hui, notamment au vu d'une situation réelle comme celle de Fukushima.

Cette question de la préparation des territoires français ou plus exactement des personnes vivant et travaillant dans ces territoires dans la perspective d'une possible contamination radioactive à grande échelle nous semble être aujourd'hui la principale

priorité. Cette préparation ne concerne pas que les territoires qui accueillent des installations nucléaires mais l'ensemble de nos territoires français, car aucun n'est à l'abri de cette éventualité.

Dans le cadre des projets PAREX et COREX et des nombreuses missions des membres des CLI en Biélorussie, et aussi en Norvège, nous tirons du retour d'expérience de la situation post-accidentelle de Tchernobyl, la conviction que la gestion d'une situation post-accidentelle dans la perspective d'une réhabilitation durable des conditions de vie trouve d'abord sa dynamique dans l'initiative des acteurs d'un territoire que sont ses habitants, ses élus territoriaux, ses professionnels locaux, ses acteurs économiques, ses associations, bref, ceux qui vivent dans le territoire et ont avec lui une relation patrimoniale durable et le plus souvent dans une continuité intergénérationnelle. De la même façon, une préparation post-accidentelle se situe d'abord dans la capacité des acteurs des territoires concernés à concevoir cette éventualité et ses conséquences et à réaliser les apprentissages et les expérimentations nécessaires pour en tirer les conséquences dans leurs activités et ceci de façon durable.

Ces acteurs locaux ne sont, bien sûr, pas en autarcie. Ils doivent interagir avec les autres niveaux de décisions publics et privés (pouvoirs publics nationaux et internationaux, agents économiques) qui interviennent avec des politiques et des stratégies diverses sur des dimensions spécifiques (sanitaire, économique, sociale, etc) de leur vie quotidienne. Et je n'oublie pas ici les représentants de ces acteurs nationaux dans les territoires et notamment les services et agents de l'Etat dans les territoires. Il me semble important de souligner ici, que la mobilisation ponctuelle des services de l'Etat dans le territoire sur cette question post-accidentelle comme nous avons pu l'observer dans l'expérience du CODIRPA, ne saurait être assimilée à une forme durable de préparation territoriale ni à une forme de garantie de résilience sociétale face à l'éventualité post-accidentelle.

Nous tirons ensuite, de ce retour d'expérience de Tchernobyl, l'idée qu'un soutien méthodologique, technique et financier aux acteurs locaux qui souhaitent s'engager dans une démarche de préparation est absolument nécessaire pour favoriser l'accompagnement et le développement de ces démarches dans leur territoire ainsi que leur diffusion sur les autres territoires concernés. L'ANCCLI s'est engagé par exemple depuis plusieurs années dans la recherche d'outils susceptibles d'accompagner des démarches territoriales et plus récemment avec l'IRSN dans le développement d'un outil de cartographie post-accidentelle au service des acteurs du territoire que nous devrions prochainement pouvoir tester.

Une dynamique de préparation post-accidentelle, pour cette nouvelle étape de la démarche CODIRPA, doit se déployer dans la durée longue. Il faudra des années pour se préparer à une telle éventualité, pour identifier les enjeux, pour réaliser les changements nécessaires. Nous la voyons d'abord centrée sur un objectif de préparation post-accidentelle des territoires.

Une telle démarche implique un cadre de gouvernance adapté dans lequel acteurs territoriaux et acteurs nationaux puissent interagir, développer leurs initiatives, partager leurs expériences. Ce dispositif, doit être centré sur l'accompagnement des initiatives territoriales. Il doit également permettre aux acteurs locaux d'évaluer les différents dispositifs qui ont été développés dans la doctrine post-accidentelle de la première phase de CODIRPA à partir de la compréhension des enjeux qu'ils auront développés dans leurs propres démarches territoriales.

Les démarches innovantes qui ont été développées dans le cadre de la coopération franco-biélorusse sur la gestion post-accidentelle de Tchernobyl comme les résultats des programmes de recherche européens sur cette question pourront être utilement mis à profit pour définir le cadre de gouvernance adapté. Il est trop tôt pour définir de façon détaillée les structures de ce dispositif de gouvernance d'une démarche de préparation post-accidentelle de nos territoires.

L'ANCCLI est prête à participer à sa définition, à formuler des propositions dans ce sens. D'une façon générale, l'ANCCLI au plan national, comme les CLI au plan territorial (même si notre réseau ne couvre pas l'ensemble du territoire) nous semblent pouvoir porter une fonction de facilitation d'une telle démarche et d'interface entre le monde des techniciens et des experts et les acteurs des territoires. Nous sommes prêts à étudier des propositions dans ce sens.

Enfin, le nerf de la guerre, il serait illusoire de penser qu'une démarche aussi ambitieuse puisse être menée sans que des ressources importantes soient affectées à la réalisation de cet objectif. Des ressources publiques sont nécessaires, mais une implication de l'industrie dans le soutien d'une telle démarche nous semble plus que légitime.

L'accident de Fukushima ne nous laisse aucun doute sur cette question. La sûreté est indissociable d'une prise en compte de la vulnérabilité associée à l'existence des activités nucléaires et donc d'un dispositif sérieux et crédible de gestion post-accidentelle. Une prise en charge responsable suppose aussi bien la mise place de dispositifs d'indemnisation dimensionnés à la nature des enjeux que le financement de la préparation post-accidentelle.

Tout comme la sûreté nucléaire et la gestion des déchets nucléaires, la préparation post-accidentelle est désormais une dimension incontournable d'une gestion responsable des activités nucléaires. C'est tout à l'honneur de la France et de ses autorités d'avoir été l'un des premiers pays non touchés par un accident nucléaire sur son sol à s'engager dans une démarche post-accidentelle, mais le travail réalisé ne constitue qu'une première étape d'un dispositif effectif de préparation. La préparation post-accidentelle des territoires français est un chantier qui est devant nous.